Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_09-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

N° 2026/07/06/09

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **28** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *30 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Lisa BOISRAMÉ
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE
Stéphane KERSULEC			

Absents :	
Nicolas ANGER donne pouvoir à François BRISSIER	Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Clémentine JULIEN donne pouvoir à Stéphanie DOUESSIN	Laetitia MIRALLES donne pouvoir à Séverine MAYEUX
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Marc LÉVÊQUE

Objet : Tarifs accueils périscolaires et restauration

Rapporteur : Olivier DUDA

En 2022 le reste à charge de la collectivité sur les services périscolaires et de restauration scolaire représentait 41% du total des charges de fonctionnement.
En 2025 le reste à charge de la collectivité sur les services périscolaires et de restauration scolaire représente 46.1% du total des charges de fonctionnement.

Dans un contexte d'augmentation du reste à charge sur les services périscolaires et de restauration scolaire, il est proposé de réaliser une mise à jour de la grille tarifaire des services périscolaires, pour une entrée en vigueur à compter du 1er septembre 2026. Grille des tarifs périscolaire 2026-2027 en annexe **(Annexe 1.9)**.

L'objectif de cette mise à jour est de contenir le reste à charge de la collectivité, tout en maintenant une accessibilité financière des services pour les familles.

L'augmentation des tarifs est modulée selon la tranche de quotient familial des familles.

Les recettes supplémentaires liées à cette mise à jour tarifaire sont estimées à un total de 28 785€ par an, ce qui correspond à 2.96% du reste à charge 2025 de la collectivité sur les services d'accueil périscolaires et de restauration.

Cette proposition répond aux critères de mise jour tarifaires suivants :

- Mise à jour tarifaire services périscolaires et restauration au 1er septembre de chaque année scolaire.
- Appliquer une augmentation tarifaire différenciée sur chaque tranche QF afin de conserver des écarts tarifaires progressifs, et cohérents entre les tranches de QF.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_09-DE

- Appliquer les mêmes pourcentages d'augmentation à tous les services périscolaires (dont restauration)
- Appliquer une augmentation minimale de la tranche QF N°1 (0 à 550) correspondant au moins à l'inflation moyenne annuelle de l'année passée.

Tableau 1 : augmentation tarifaire en valeur selon la tranche de quotient familial et le service concerné :

Augmentation en valeur par tranches QF				
TRANCHE QF	**ACCUEIL MATIN CENTAURE ET LPG**	**RESTAURATION**	**ACCUEIL SOIR CENTAURE**	**ACCUEIL SOIR LPG**
0-550	0,01 €	0,03 €	0,02 €	0,02 €
551-950	0,04 €	0,07 €	0,05 €	0,04 €
951-1200	0,07 €	0,14 €	0,09 €	0,07 €
1201-1500	0,12 €	0,26 €	0,16 €	0,13 €
1501-2500	0,17 €	0,36 €	0,22 €	0,18 €
+ de 2500	0,23 €	0,52 €	0,30 €	0,24 €

Tableau 2 : surcoût mensuel pour une famille qui utilise les services périscolaires tous les jours (matin/midi/soir) pour un enfant, selon la tranche de quotient familial de la famille :

Tranche QF	Surcoût maximum / mois
0-550	0,66 €
551-950	1,84 €
951-1200	3,43 €
1201-1500	6,11 €
1501-2500	8,55 €
+ de 2500	11,95 €

La nouvelle grille tarifaire périscolaire entrera en vigueur au 1er septembre 2026.

Vu l'étude réalisée en commission affaires scolaires, périscolaires et numérique le 17 juin 2026

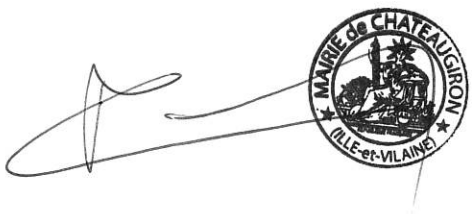
Vu l'avis favorable exprimé par les membres de la commission affaires scolaires, périscolaires et numérique lors de la consultation en ligne du 24 juin 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la grille des tarifs des services d'accueil périscolaires Centaure/La Pince Guerrière et de restauration scolaire mise à jour.**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_09-DE

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Transition écologique,
au Développement durable, à l'Agriculture
et au Cadre de Vie



Jean-Marc LÉVÊQUE

Jean-Marc LÉVÊQUE